

## LES PESCOFIS MONTRÉJEAULAIS

En 1933, plusieurs pêcheurs de truites montréalais et des alentours résolurent de fonder une société de « pescofis ». Une commission élaborait les statuts qui devaient régir le futur groupement, divers articles furent discutés et votés en assemblée générale.

Comme en témoigne le Journal officiel, le 23 novembre 1933, la Société de pêche à la ligne de la Garonne et de la Neste était officiellement reconnue.

Le premier bureau fut ainsi composé : Président d'honneur, M. Roger de Lassus, maire de Montréjeau ; président actif, M Alègre ; vice-président, M. Louis Azum ; secrétaire, M. X. Pomian ; trésorier, M. Louis Marty.

*Dans les années 30, les premiers pescofis de Montréjeau posent pour la photo prise place Valentin Abeille devant l'ancienne halle.*

*(Photo : Collection privée)*



Le siège social fut fixé à la mairie de Montréjeau. Dès le début, les membres du bureau se fixèrent trois buts à atteindre :

1° Le recrutement des sociétaires ; 2° L'immersion d'alevins de truites ; 3° La possession d'un lot dans la Garonne

### Le recrutement (1)

Dans un milieu où les pêcheurs de truites se comptent par centaines, la tâche fut facile. En effet, aussitôt que l'annonce de la création d'une société piscicole fut connue à Montréjeau, les adhésions arrivèrent si nombreuses qu'en six mois à peine l'effectif de la société atteignait le chiffre de 165 membres. Ce premier succès a donné lieu à une propagande intense, si bien qu'à la fin de la première année on compte 200 pêcheurs inscrits.

Comprenant la nécessité qu'il y avait de s'unir, la Société de la Garonne et de la Neste se fit un devoir de s'affilier à la grande Fédération piscicole de la Haute-Garonne.

De cette affiliation, les pêcheurs commingeois ne tarderont pas à en ressentir les bienfaits.

### L'immersion d'alevins de truites (1)

Désirant donner une véritable preuve de désintéressement, sans même posséder de lot, la société de Montréjeau conçoit le projet coûteux, mais combien utile, de pratiquer une immersion d'alevins de truites dans la Garonne. Ce sera chose faite le 1er juillet 1934, avec l'immersion de 15 200 alevins dans le lot A. 5.

*Pour cet évènement, la presse est présente :  
« Voici l'endroit exact de la Garonne où les  
15 200 alevins de truites furent immergés le  
1<sup>er</sup> juillet. Sur la berge, on reconnaît M.M.  
MAILLON, PENE, Xavier POMIAN, E. DARNAUD,  
garde forestier. »*

*Dans le médaillon, M. ALLEGRE,  
le président de la société.*



Les alevins arrivent en parfait état dans des bidons lyonnais pourvus de tubes d'oxygène, et l'opération s'effectue dans les meilleures conditions en présence de M. Darnaud, garde forestier. Dévoué à la cause piscicole, il dresse dès 1933 : 83 procès-verbaux.

## Le lot A. 5 de la Garonne (1)

Posséder un premier lot pour se constituer un patrimoine de berges exploitables pour la pêche était un vœu cher des « pescofis » de Montréjeau. Avec le concours de M. Marcou, président de la Fédération piscicole de la Haute-Garonne, une demande officielle fut formulée. Ce sera le lot A. 5, situé dans la Garonne et d'une longueur de 7 kilomètres. Son point de départ, en aval, part du bac de Taillebourg jusqu'au confluent de la Neste, en amont, dans la commune de Montréjeau.



*Une partie du lot A. 5 qui deviendra en 1935, la  
propriété de la société de la Garonne et de la  
Neste.*

*Dans le médaillon, M. L. MARTY, le trésorier du  
groupement piscicole de Montréjeau.*

## La pisciculture (2)

Le 7 avril 1954, M. Lestrade, maire, expose au Conseil municipal le vœu de la société de pêche, constituée de 900 membres, d'acquérir le terrain que la ville possède au lieu-dit « Loubet », quartier de Mongran pour y édifier une station de pisciculture. Le 16 novembre de la même année se sera chose faite, pour un montant de 150 000 francs, la ville cède le terrain, ancien dépôt d'ordures inutilisé, à la société de pêche.

Depuis sa création, la Société de pêche à la ligne de la Garonne et de la Neste, aujourd'hui l'AAPPMA (3) de Montréjeau et du Haut-Comminges, n'a pas cessé d'affirmer sa vitalité, avec à sa tête M. Norbert Delphin (président) et M. Jean-Pierre Stefani (président délégué), tout en assurant le présent, elle prépare l'avenir en multipliant les activités pour les jeunes.

### Sources :

(1) *La Dépêche du Midi du 9 juillet 1934, BnF.*

(2) *Archives municipales, délibérations du 7 avril et 16 novembre 1954.*

(3) *Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.*

**Jean-Jacques Miquel**